

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

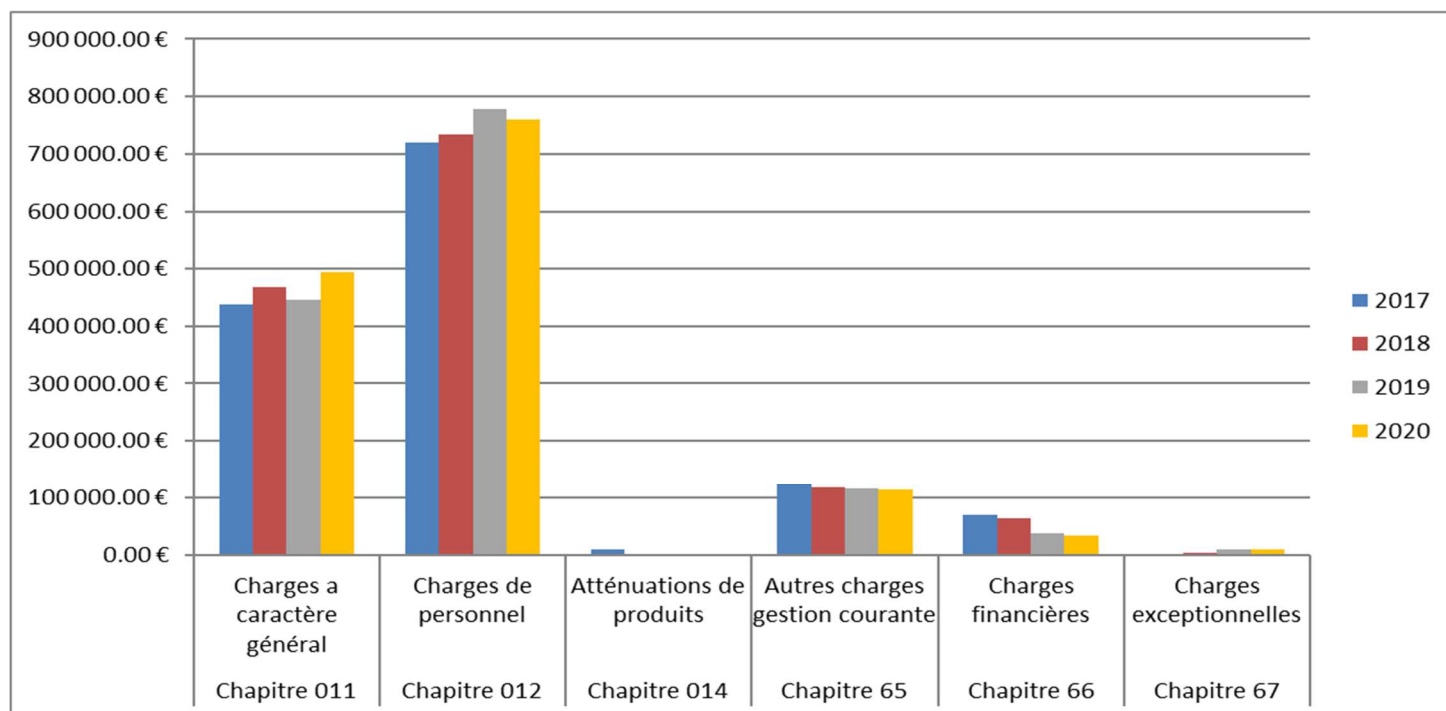
Dans le cadre de l'application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) codifié par l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités les communes, quelle que soit leur strate démographique doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité. Cette note doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation en ce qui concerne le compte administratif 2019. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

Le compte administratif 2020 a été adopté par le conseil municipal dans la séance du 8 avril 2021 (délibération n°2021-15).

1) la section de fonctionnement : la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

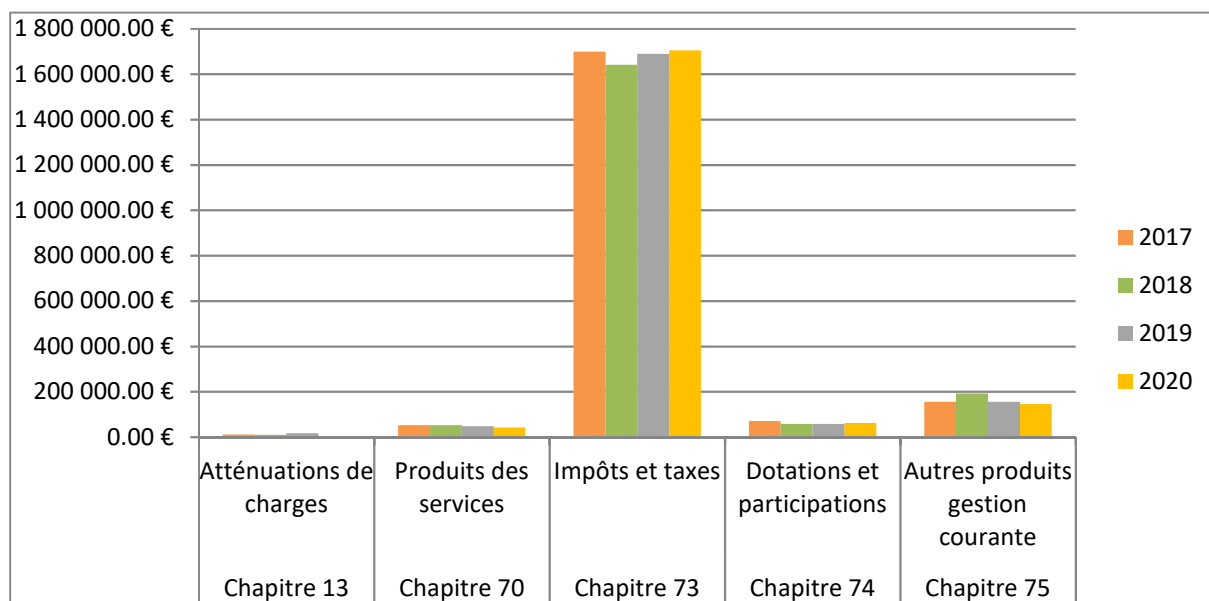
- Charges générales : fluides, assurances, fournitures, matériel...
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, subventions aux associations
- Prestations de services : publicité, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : cotisations
- Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers....
- Indemnités des élus

A) Le total des dépenses réalisées sur 2020 s'élève en fonctionnement (hors opérations d'ordre) à **1 410 495,40 € contre 1 390 141,05 €** en 2019 (soit une hausse de **20 000 €** soit **1,46%**).



B) Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la fiscalité directe locale notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti,
- des recettes fiscales indirectes (taxes sur l'électricité, taxes sur les pylônes, taxes de stationnement) ;
- des reversements de l'agglomération
- des dotations versées par l'État ;
- des loyers, des redevances scolaires....

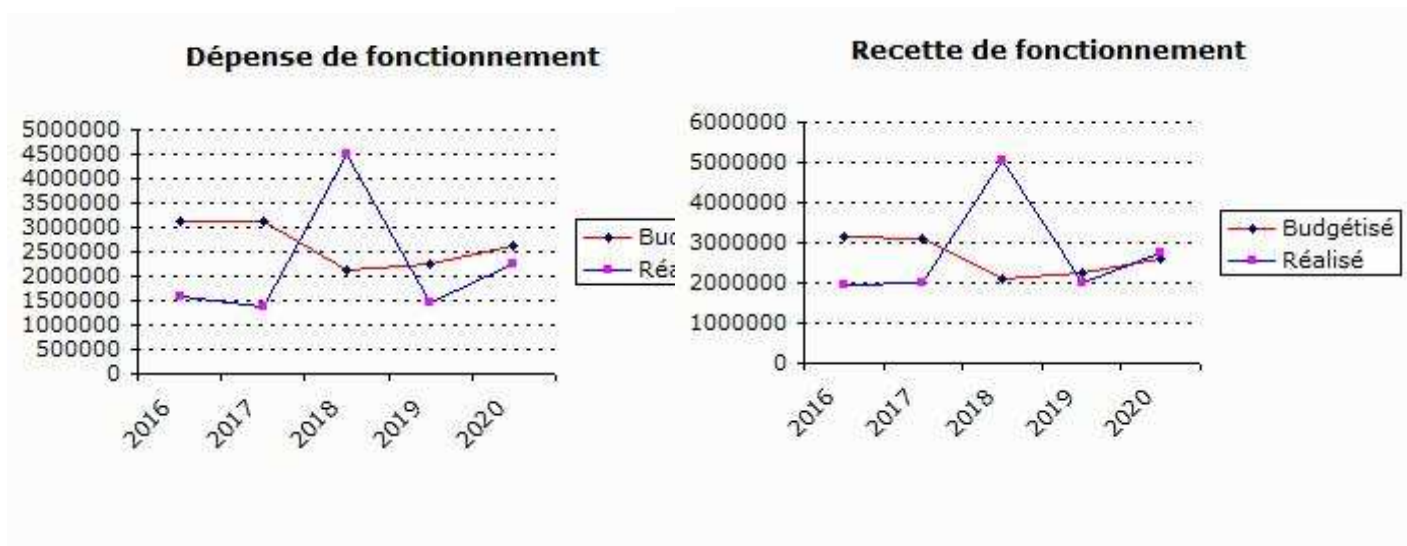


Le total des recettes réalisées sur 2020 s'élève en fonctionnement à **1 959 087,80** contre **1 973 682,93 €** en 2019 (hors vente Briqueterie).

Entre 2019 et 2020 les recettes de fonctionnement de la commune ont diminué de 0,74 % soit -14K€ environ.

Avec l'excédent de fonctionnement 2019 reporté, la section de fonctionnement présente un excédent total de **1 324 046,20 €**.

C) Prévu / Réalisé Fonctionnement en 2020 :



2) la section d'investissement : regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

En Dépenses : remboursement du capital des emprunts, travaux de construction, achat de matériel, gros travaux de voirie, achat de terrain, ...

En Recettes : vente d'un terrain ou de mobilier, subvention pour financer des travaux, taxes d'urbanisme, autofinancement, FCTVA...

A) Le total des **dépenses** réalisées sur 2020 s'élève en investissement **1 821 583,43 €** (hors opérations d'ordre et Briqueterie) dont :

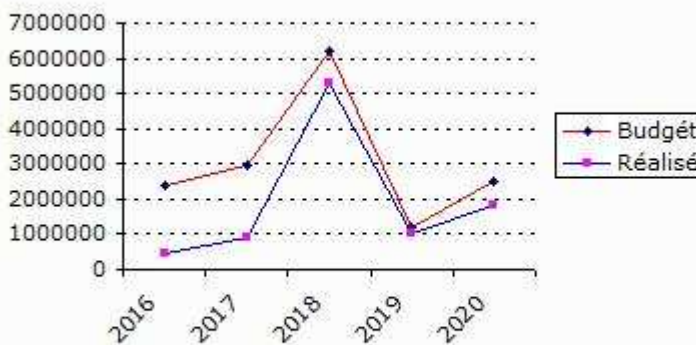
- o 151K€ de remboursement d'emprunts,
- o 550 K€ pour les travaux de réhabilitation de voirie Routière et Pecqueux et Morel et une partie de la Rue Parenty,
- o 75K€ pour l'acquisition du terrain Eiffage
- o 360K€ pour les travaux sur les logements Gendarmerie et la Boulangerie,
- o 35K€ pour l'acquisition d'un camion et d'un tracteur.....

B) Le total des **recettes** réalisées en 2020 en investissement d'élève à **1 656 314,91 €** dont :

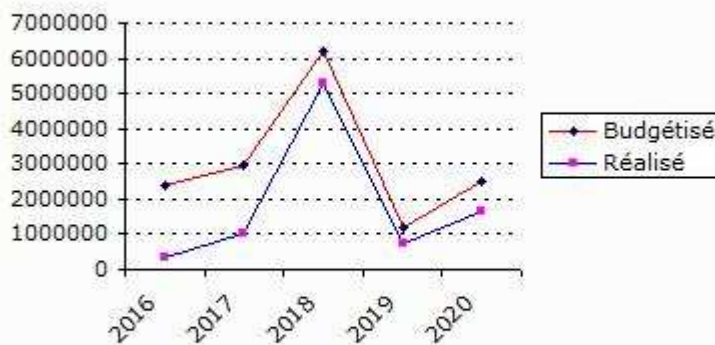
- o 200 K€ d'autofinancement,
- o 300 K€ de FCTVA,
- o 8 K€ de taxes d'aménagement
- o 300 K€ de subvention d'investissement.

▪ **Prévu / Réalisé Investissement en 2020 :**

Dépense d'investissement



Recette d'investissement



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent
Résultats reportés		826 977.70 €		76 113.68 €
Part affectée à l'INV (R1068 de N-1)				200 000.00 €
Opérations propres de l'exercice (taper les dépenses et les recettes)	2 255 777.37 €	2 752 845.87 €	1 821 583.43 €	1 456 314.91 €
Totaux	2 255 777.37 €	3 579 823.57 €	1 821 583.43 €	1 732 428.59 €
Résultat global de clôture (contraction)		1 324 046.20 €		-89 154.84 €
			Excédent financement de la section INV	-89 154.84 € (R/D001)
			Besoin de financement de la section INV	
		Restes à réaliser recettes 3	130 680.00 €	(cf état des restes à réaliser)
		Restes à réaliser dépenses	105 812.46 €	
		Excédent total de financement de l'INV		
		Besoin total de financement de l'INV	-64 287.30 €	(à couvrir par R1068)

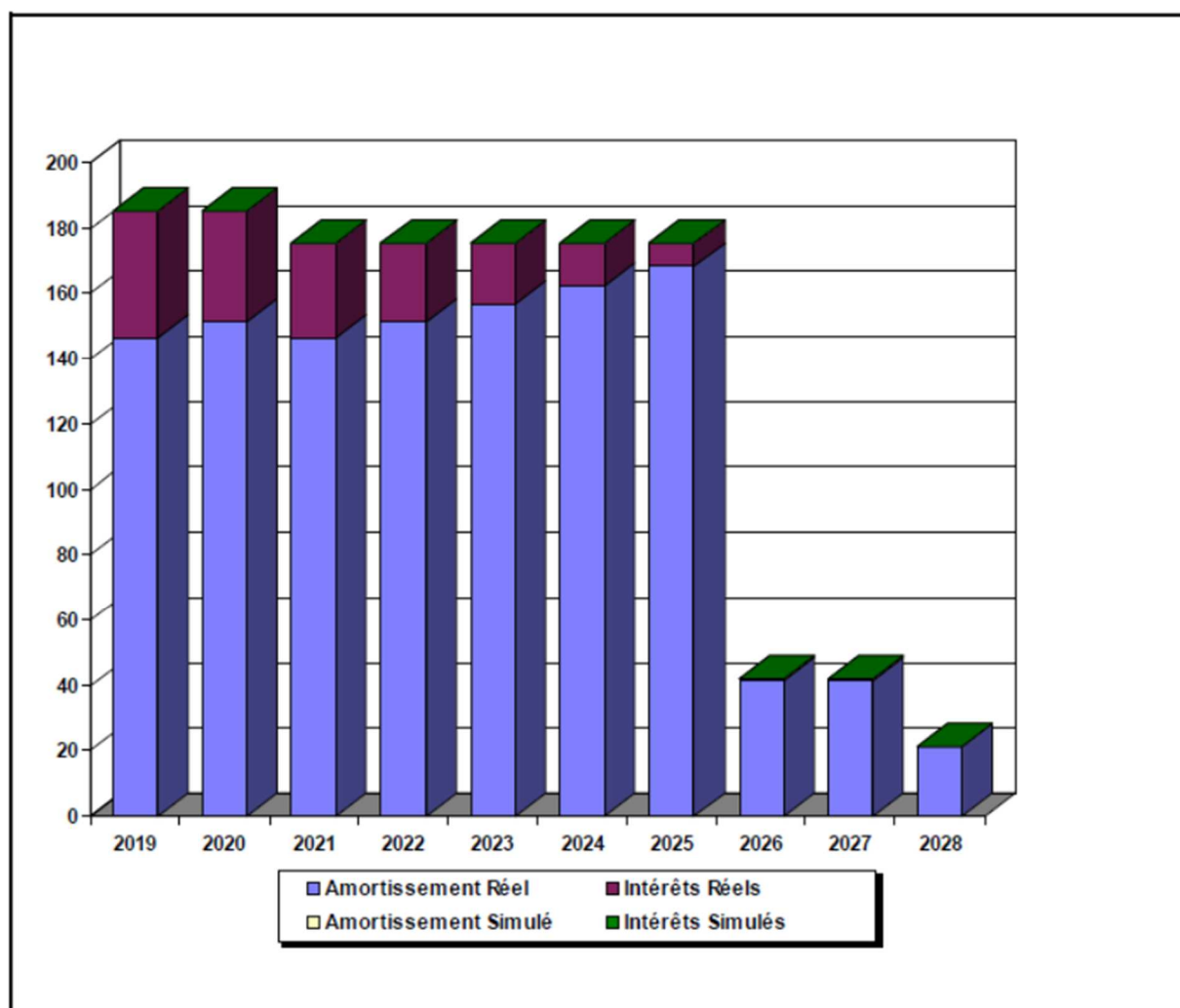
Avec l'excédent d'investissement 2019 reporté d'un montant de 76 113,68 €, la section d'investissement présente un déficit de **89 154,84 €**. Les restes à réaliser 2020 (solde des travaux réhabilitation voirie + travaux gendarmerie) s'élèvent en dépenses à **105 812,46 €** et en recettes à **130 680,00 €** (subventions voirie+ travaux gendarmerie+ fond de concours Agglo). Par conséquent un autofinancement d'au moins **64 287,30 €** sera nécessaire sur l'exercice 2021.

Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé sur l'exercice 2020. Les dépenses d'investissements ont été intégralement financés par l'autofinancement, les subventions d'investissement et le FCTVA.

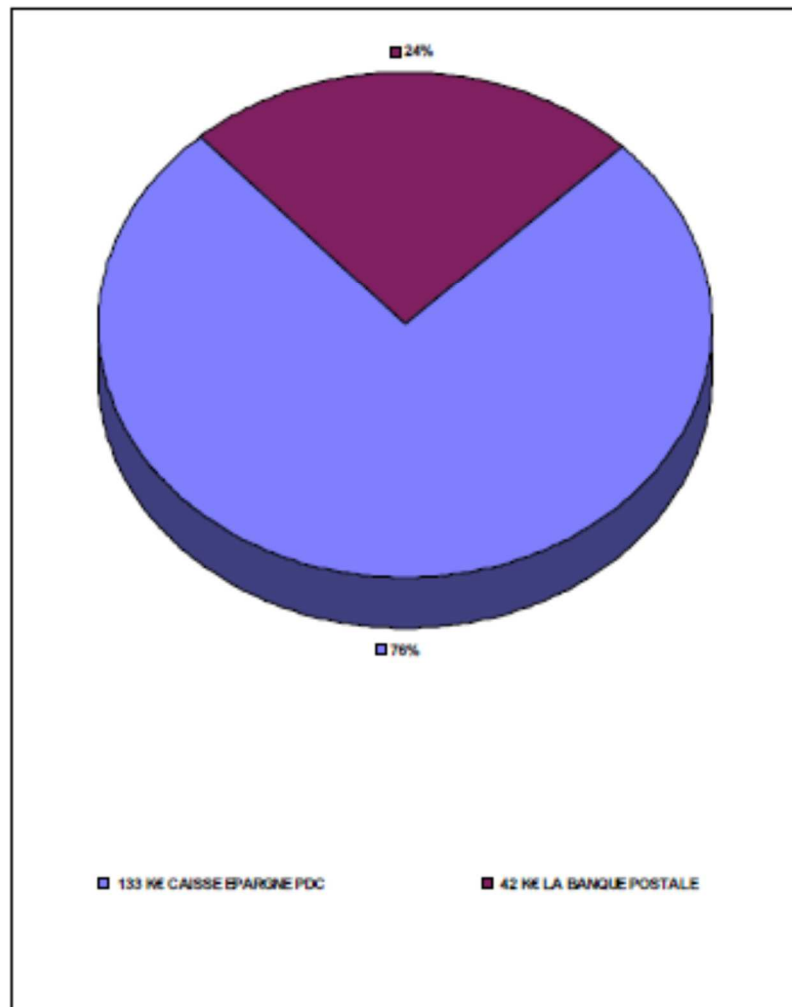
III) Dette au 31/12/2020

Nombre d'emprunts en cours	Capital restant du	Taux Moyen
2	889 943,73 €	3,69 %

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



DETTE PAR ORGANISME PRÊTEUR



IV) Fiscalité

	2017	2018	2019	2020	Evol 2019/2020
TAXE D HABITATION					
TAXE FONCIERE BATIE	1 163 468.00 €	1 116 192.00 €	1 149 645.00 €	1 165 376.00 €	15 731.00 €
TAXE FONCIERE NON BATIE					
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	12 820.00 €	14 811.00 €	14 667.00 €	15 664.00 €	997.00 €
FNGIR	63 789.00 €	63 721.05 €	63 769.74 €	63 770.00 €	0.26 €
DGF	5 064.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
DCRTP	33 541.00 €	33 541.00 €	32 317.01 €	31 712.91 €	-604.10 €
Taxes sur les Pylones	32 861.00 €	33 122.00 €	33 962.00 €	35 572.00 €	1 610.00 €
Dotation Solidarité AGGLO	2 424.96 €	2 424.96 €	2 424.96 €	2 424.96 €	0.00 €
Attribution Compensation AGGLO	378 255.96 €	378 255.96 €	378 256.00 €	378 256.00 €	0.00 €
Total	1 692 223.92 €	1 642 067.97 €	1 675 041.71 €	1 692 775.87 €	17 734.16 €

V) Epargnes

Epargne nette : permet de déterminer la capacité d'autofinancement de la collectivité après remboursement de la dette (si on injectait tout l'excédent de fonctionnement restant en investissement)

Capacité de Désendettement : permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne ; elle s'exprime en nombre d'années :

- moins de 8 ans : zone verte
- entre 8 et 11 ans : zone médiane
- entre 11 et 15 ans : zone orange
- plus de 15 ans : zone rouge

	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne Nette	276 505 €	311 525 €	380 103 €	436 826 €	397 113 €
Capacité de Désendettement	2.92	1.54	2.36	1.78	1.62